



Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
Réunions intersessionnelles | 20 juin - 22 juin 2022
Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Genève

Programme préliminaire

Lundi 20 juin 2022

10h00 - 10h15 1. Ouverture des Réunions intersessionnelles

S.E. Alicia Victoria Arango Olmos, Représentante permanente de Colombie auprès des Nations Unies à Genève et Présidente de la vingtième Assemblée des États parties (20AEP, ou 20MSP), et S.E. Stefano Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire (CIDHG), prononceront un discours d'ouverture.

10h15 - 11h00 2. Observations préliminaires des comités de la Convention¹

Conformément à leurs mandats respectifs, les Comités thématiques présenteront leurs observations préliminaires sur l'application de la Convention et la mise en œuvre du Plan d'action d'Oslo (PAO) sur la base des informations fournies par les États parties. Les Comités transmettront également des informations sur leurs activités et leurs efforts en vue de la 20MSP.

11h00 - 13h00 3. Questions relatives au mandat du Comité d'assistance aux victimes

Sur ce point de l'ordre du jour, le Comité présentera les activités qu'il a entreprises depuis la dix-neuvième Assemblée des États parties (19MSP) et fera le point sur la mise en œuvre, par les États parties, de leurs engagements en matière d'assistance aux victimes, tels qu'ils sont définis dans le Plan d'action d'Oslo (Actions 33 à 41).

Le Comité invitera les États parties s'employant actuellement à mettre œuvre leurs engagements en matière d'assistance aux victimes à faire le point sur leurs efforts et sur les difficultés qu'ils rencontrent pour s'acquitter des engagements pris dans le cadre du Plan d'action d'Oslo.

¹ Le Comité sur l'application de l'article 5 (Belgique [présidence], Sri Lanka, France et Iraq) ;
Le Comité d'assistance aux victimes (Algérie [présidence], Équateur, Italie et Ouganda) ;
Le Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance (Japon [présidence], Soudan, Pays-Bas et Thaïlande) ;
Le Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération (Chili, Colombie [présidence], Espagne, Suisse et Turquie).

13h00 - 15h00 Pause déjeuner

15h00 - 18h00 **4. Questions relatives au mandat du Comité sur l'application de l'Article 5**

Sur ce point de l'ordre du jour, le Comité présentera les activités qu'il a entreprises depuis la 19MSP et fera le point sur la mise en œuvre, par les États parties, des actions définies dans le Plan d'action d'Oslo en matière de d'étude et nettoyage des zones minées et en matière de réduction des risques présentés par les mines et d'éducation à ces risques (Actions 18 à 32).

Suite à la présentation des activités du Comité, les délégations seront invitées à prendre la parole comme suit :

- Les États parties qui ont soumis ou souhaitent soumettre une demande de prolongation des délais prescrits au titre de l'Article 5 à l'occasion de la 20MSP (Argentine, Équateur, Érythrée, Guinée-Bissau, Serbie, Soudan, Thaïlande, Yémen) seront invités à présenter leur demande de manière informelle ;
- Les États parties qui ont été sollicités pour transmettre un plan de travail actualisé suite à la décision prise en réponse à leur demande de prolongation seront invités à présenter un aperçu de leur plan de travail actualisé (Cambodge, Tchad, Croatie, Éthiopie, Niger et Soudan du Sud) ;
- Autres États parties s'employant actuellement à mettre œuvre leurs engagements au titre de l'Article 5, qui souhaitent présenter leurs progrès en ce qui concerne le respect de leurs échéances ;
- États parties et organisations qui souhaitent réagir sur les observations préliminaires du Comité.

Mardi 21 juin 2022

10h00 - 12h00 **5. Table ronde et discussion thématiques : « Faire en sorte que chaque effort compte pour atteindre les objectifs de 2025 »**

À l'approche de l'échéance visée de 2025, définie lors de la troisième Conférence d'examen, marquant le délai pour s'acquitter, autant que possible, des obligations de la Convention, le Comité sur l'application de l'Article 5 et le Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance engageront une discussion sur l'importance pour les États parties de déployer « tous les efforts raisonnables » dans le cadre de la Convention, et sur la façon dont les États parties concernés par le problème des mines peuvent mettre en place les mesures essentielles pour soutenir la mise en œuvre effective et efficace de l'Article 5.

Cette table ronde sera également l'occasion de réfléchir à l'importance de la coopération et de l'assistance pour atteindre les objectifs communs des États parties, notamment de l'intensification du dialogue entre les parties prenantes, de la coordination des efforts de coopération et d'assistance, et du partage des enseignements. La table ronde inclura également une discussion sur l'importance de l'intégration des questions de genre et de la prise en compte de la diversité des besoins et des expériences des individus au sein des communautés affectées dans l'exécution des obligations de dépollution, de coopération et d'assistance.

Les États parties seront invités à communiquer sur leurs accomplissements et sur les difficultés qu'ils rencontrent pour déployer « tous les efforts raisonnables » en vue de mettre en œuvre les actions du Plan d'action d'Oslo. Les États parties seront également invités à prendre part aux discussions sur

la meilleure manière de coordonner les efforts de coopération et d'assistance en vue de renforcer la mise en œuvre à l'approche de la cinquième Conférence d'examen en 2024.

12h00 - 15h00 Pause déjeuner

15h00 - 17h00 **6. Table ronde et discussion thématique : « Renforcer la coopération autour de la réadaptation »**

La réadaptation est un volet essentiel de l'assistance aux victimes. Certains États parties réussissent à offrir des services de réadaptation mais d'autres continuent de rencontrer des difficultés considérables pour fournir des services de réadaptation et assurer leur pérennité. À cet égard, le Comité d'assistance aux victimes et le Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance organiseront une table ronde visant à analyser les enseignements et les difficultés en matière de prestation de services de réadaptation, et à réfléchir aux possibilités de coopération et d'assistance pour soutenir ces efforts.

Cette table ronde sera également l'occasion de réfléchir à l'importance de l'élimination des obstacles physiques, sociaux, culturels, politiques, comportementaux et autres obstacles en matière de communication qui empêchent les victimes de mines d'accéder à des services appropriés, abordables et accessibles ; ainsi qu'à l'utilisation d'une approche qui soit inclusive du genre, de l'âge et du handicap, et qui prenne en compte la diversité des besoins dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tous les programmes.

Les États parties seront invités à partager les bonnes pratiques adoptées qu'ils ont adoptées pour fournir des services de réadaptation, intégrer la réadaptation dans les systèmes de santé et combler le manque de ressources pour la réadaptation. Les États parties seront également invités à fournir des informations sur les mesures de coopération et d'assistance mises en place pour la prestation de services de réadaptation, notamment en ce qui concerne la coopération internationale, la coopération régionale et la coopération sud-sud. Cette table ronde permettra par ailleurs de discuter de l'accessibilité (dont l'accessibilité financière) et de la qualité des appareils et accessoires fonctionnels pour aider les survivants de mines et les personnes handicapées des communautés affectées. Les États parties et les organisations internationales concernées sont encouragées à participer à cette discussion.

17h00– 18h00 **7. Questions relatives au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance**

Sur ce point de l'ordre du jour, le Comité présentera les activités qu'il a entreprises depuis la 19MSP et fera le point sur la mise en œuvre, par les États parties, des engagements pris dans le cadre du Plan d'action d'Oslo en matière de coopération et d'assistance (Actions 42 à 47).

Le Comité invitera les États parties à faire le point sur leurs efforts et sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine de la coopération et de l'assistance.

Mercredi 22 juin 2022

10h00 - 11h00 **7. Questions relatives au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance (suite)**

11h00 - 13h00 **8. Questions relatives au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération**

Sur ce point de l'ordre du jour, le Comité présentera les activités qu'il a entreprises depuis la 19MSP et fera le point sur la mise en œuvre, par les États parties, des engagements pris dans le cadre du Plan d'action d'Oslo en matière de conformité (Actions 48 à 50).

Le Comité invitera les États parties concernés par un non-respect présumé ou avéré des obligations générales énoncées à l'Article 1 à faire le point sur les efforts déployés pour résoudre les problèmes. Le Comité invitera également les États parties ne s'étant pas encore acquittés de leurs obligations au titre de l'Article 9 à prendre la parole pour faire le point sur la mise en œuvre de l'Action 50 du PAO.

Les autres États parties et organisations souhaitant réagir sur les observations préliminaires du Comité seront invités à s'exprimer.

13h00 - 15h00 Pause déjeuner

15h00 - 16h00 9. Questions relatives au mandat du Président

a. Universalisation

Sur ce point de l'ordre du jour, la Présidente présentera ses activités en matière d'universalisation, puis invitera les États non-parties participant à la réunion à prendre la parole s'ils le souhaitent.

La Présidente donnera ensuite la parole aux délégations et aux organisations souhaitant fournir de nouvelles informations sur toute autre question liée à l'universalisation dans le cadre du Plan d'action d'Oslo (Actions 11 et 12).

b. Destruction des stocks et conservation de mines antipersonnel

Sur ce point de l'ordre du jour, la Présidente présentera ses activités en ce qui concerne les questions liées à la destruction des stocks au titre de l'Article 4 et à la conservation de mines antipersonnel aux fins de la formation et autres finalités autorisées en vertu de l'Article 3. Suite à la présentation de la Présidente, les délégations seront invitées à prendre la parole comme suit :

- a. Les États parties n'ayant pu respecter le délai fixé et qui, de ce fait, manquent à leurs obligations au titre de l'Article 4 (Grèce et Ukraine) seront invités à fournir des informations actualisées sur le respect de leurs engagements en matière de destruction des stocks conformément au Plan d'action d'Oslo (Actions 13 à 15).
- b. Les États parties ayant découvert des stocks de mines antipersonnel précédemment inconnus, seront invités à s'exprimer.
- c. Les États parties ayant conservé des mines antipersonnel aux fins de la formation ou pour d'autres finalités autorisées à l'Article 3 seront invités à communiquer les raisons pour lesquelles ces mines ont été conservées, à expliquer l'utilisation prévue de ces mines et à présenter les efforts qu'ils ont déployés pour rechercher d'autres solutions conformément au Plan d'action d'Oslo (Actions 16 et 17).
- d. Les autres États parties et organisations souhaitant réagir sur les observations préliminaires du Comité seront invités à s'exprimer.

16h00 - 17h00 10. Préparation de la vingtième Assemblée des États parties

- a. Présentation d'un programme de travail provisoire pour la 20MSP (Présidente)
- b. Le point sur les préparatifs de la 20MSP (Secrétaire général désigné pour la 20MSP)
- c. Présentation des aspects financiers et organisationnels de la 20MSP (UNODA)
- d. Le point sur le programme de parrainage (Coordinateur du programme de parrainage)
- e. Dates proposées pour les réunions de travail 2023 de la Convention (Présidente)
- f. Bilan des efforts poursuivis pour nommer des titulaires de fonctions à élire lors de la 20MSP (Présidente)
- g. Discussion (délégations intéressées)

17h00 - 17h20 11. Unité d'appui à l'application

- a. Dernières informations sur les activités et les aspects financiers de l'ISU (Directeur de l'ISU)
- b. Le point sur la Conférence des donateurs (Présidente)
- c. Discussion (délégations intéressées)

17h20 - 17h50 12. État des lieux des contributions statutaires

Sur ce point de l'ordre du jour, la Présidente fera la point sur les efforts réalisés pour parvenir à un accord sur les questions relatives à la prévisibilité et à la pérennité des contributions statutaires des Nations Unies, conformément à la demande exprimée lors de la dix-neuvième Assemblée des États parties pour que la Présidente de la 20MSP « poursuive les consultations dans le but de soumettre une proposition à adopter lors de la vingtième Assemblée des États parties ».

17h50 - 18h00 13. Clôture des réunions de travail intersessions 2022

S.E. Alicia Victoria Arango Olmos, Représentante permanente de Colombie auprès des Nations Unies à Genève et Présidente de la vingtième Assemblée des États parties (20MSP), prendra la parole pour clore ces réunions.